

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
16 juillet 2014 à 18 heures

Le 16 juillet deux mil quatorze à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.

<u>Etaient présents</u>	<i>Bruno CORBIN, Marie-Paule QUEANT, François MORIN, Adjoint. Mesdames Gaëlle ADAM, Valérie DEROUIN, Brigitte DESLIS, Catherine LEFFRAY, Delphine MARTINEAU, Laurianne PORTIER ; Messieurs Jean-Luc DELANOE, Luc GESBERT, Stéphane GOUET, Stéphane LANGLAIS, Jean-Jacques LARDEUX, Maxime MONNIER</i>
<u>Absents excusés</u>	<i>Géraldine CROCHARD (procuration à Marie-Paule QUEANT), Eric JAMET (procuration à Brigitte DESLIS), Laurianne PORTIER (procuration à Emmanuel FRANCO pour le point 3), Chantal COUASNON</i>
<u>Secrétaire de séance</u>	<i>Valérie DEROUIN</i>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 20 juin 2014
2. Décisions du Maire
3. Permis d'Aménager Pont Chabeau
4. Création d'un poste dans la filière animation
5. Recrutement d'animateurs pour la rentrée scolaire 2014-2015
6. Convention groupement de commande voirie
7. Modification des représentants de la commune au Syndicat du Parc de la Rivière
8. Contrat Enfance-Jeunesse
9. Décision modificative
10. Questions diverses.

1) Approbation du compte rendu du 20 juin 2014

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 20 juin 2014 qui n'appelle aucune remarque et que le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents.

2) Décisions du Maire

Il a été décidé du non exercice du droit de préemption sur la parcelle AB 142, située 7 rue Georges Brassens.

3) Permis d'Aménager Pont Chabeau

Délibération n° 2014-054

Arrivée de Jean-Luc Delanoë à 18h15, de Maxime Monnier à 18h25 et de Gaëlle Adam à 18h30

La nouvelle version de la demande de Permis d'Aménager du futur éco-quartier Pont Chabeau est finalisée et prête à être déposée aux services de l'Etat pour instruction.

Les modifications intervenues par rapport à la première version sont l'agrandissement de lots au sud-ouest de la zone, afin de permettre la prise en compte d'un périmètre de 100 mètres inconstructibles aux abords de l'exploitation agricole voisine.

Monsieur le Maire expose l'historique du dossier, initié en 2006. Son report en 2008 avait été justifié par la crise financière et le retrait du promoteur suite aux inquiétudes quant à d'éventuelles difficultés à commercialiser les lots. Le projet avait ensuite été retravaillé, notamment dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Des plans sont présentés en séance par Monsieur le Maire afin que chaque conseiller puisse consulter ces modifications. Il est précisé que le prix de vente du mètre carré devrait avoisiner 80 euros. Les terrains destinés au bailleur social devraient être vendus sans marge.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer la demande de Permis d'Aménager de ce lotissement.

Après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le Permis d'Aménager du lotissement Pont Chabeau,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

4) Création d'un poste dans la filière animation

Délibération n° 2014-055

Arrivée de Laurianne Portier à 18h50

Afin de procéder au remplacement d'un agent ayant mis fin à sa période de disponibilité par démission, et compte tenu de l'accroissement des missions du service animation suite à la réforme des rythmes scolaires, il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation deuxième classe, à raison de 12.5 heures par semaine. Cet emploi à temps non complet sera couplé à un second emploi à temps non complet, d'adjoint technique, à raison de 17.5 heures par semaine.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver la création d'un poste d'adjoint d'animation à hauteur de 12.5 heures par semaine.

6) Recrutement rentrée scolaire 2014-2015

Délibération n° 2014-056

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires mis en place depuis la rentrée scolaire 2013, Monsieur le Maire propose de recruter les animateurs nécessaires pour les activités éducatives de l'année scolaire 2014-2015, représentant un accroissement temporaire de l'activité du service d'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver cette proposition de recrutement pour accroissement temporaire de l'activité du service d'accueil périscolaire.

6) Convention groupement de commande travaux de voirie

Délibération n° 2014-057

Suite à l'intégration des communes de Guécélard, Malicorne sur Sarthe et Mézeray au sein de la Communauté de Communes du Val de Sarthe, il y a lieu de modifier la convention de groupement de commandes pour le marché de travaux de voirie en agglomération, hors agglomération et du patrimoine de la Communauté de Communes du Val de Sarthe.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n°1.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'avenant n°1 de la convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie pré-citée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette convention.

7) Modification des représentants de la commune au Syndicat du parc de la Rivière

Délibération n° 2014-058

Suite au renouvellement du Conseil municipal en mars dernier, Monsieur le Maire a été élu membre titulaire du Syndicat du Parc de la Rivière. En avril, Monsieur le Maire a été élu Président de la Communauté de Communes du Val de Sarthe. Compte tenu de ce mandat, Monsieur le Maire souhaite devenir membre suppléant. Madame Gaëlle Adam, suppléante, se porte candidate au poste de membre titulaire.

Une nouvelle élection par les conseillers municipaux est nécessaire, à la majorité absolue.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection d'un nouveau membre titulaire et d'un nouveau membre suppléant, les candidats déclarés étant respectivement Madame Gaëlle Adam et Monsieur Emmanuel Franco. Monsieur le Maire procède à l'appel d'autres candidatures, aucune n'étant manifestée.

A la suite du déroulement du scrutin, Madame Gaëlle ADAM est élue déléguée titulaire du SPR par 17 voix pour et 1 abstention ; Monsieur Emmanuel FRANCO est élu délégué suppléant du SPR par 17 voix pour et 1 abstention.

8) Contrats Enfance Jeunesse

Délibération n° 2014-059

Monsieur le Maire informe que le précédent Contrat Enfance Jeunesse est arrivé à échéance. Il convient donc de le renouveler en l'état. Il précise que le futur CEJ pourrait être modifié en fonction du transfert de compétences à la Communauté de Communes. En effet, un seul CEJ pour l'ensemble du territoire serait alors signé, plutôt qu'un par commune comme c'est le cas aujourd'hui.

Jean-Luc DELANOE demande ce qu'il adviendra des subventions allouées au centre aéré Loisirs Enfance Jeunesse, la structure étant associative. Monsieur le Maire répond que les communes de Pruillé le Chétif et Saint Georges sont déjà dans ce cas de figure et participent au financement du LEJ par le biais d'une subvention de la communauté de communes du Bocage Cénomans. Si cette situation devait se mettre en place, le Conseil communautaire du Val de Sarthe devra statuer sur une telle participation.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer tous les documents relatifs au Contrat Enfance Jeune 2014-2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au Contrat Enfance Jeunesse.

9) Décision modificative

Délibération n° 2014-060

Afin de permettre la réalisation d'opérations d'ordre budgétaire concernant l'intégration des frais d'études suivies de travaux, il est nécessaire d'inscrire au chapitre 041 « Opérations patrimoniales », en dépenses d'investissement et en recettes d'investissement, la somme de 16 492.84 euros. Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

Dépenses d'investissement

Art 2138

Bâtiments publics - Autres constructions + 9 675.64 €

Art. 2313

Immobilisations en cours - Constructions + 6 817.20 €

Recettes d'investissement

Art 2031

Frais d'études + 16 492.84 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve ces propositions.

10) Questions diverses

Brigitte DESLIS rappelle que l'opposition a souhaité consulter les documents relatifs à l'épicerie. Monsieur le Maire répond que ces documents sont pour le moment chez l'avocat, en cours de finalisation de rédaction. La mairie détient un engagement écrit du commerçant à régler les loyers dus à la commune depuis la date d'entrée dans les murs. Dès que ces documents seront en mairie, il sera possible de les consulter.

François MORIN donne lecture d'un courrier de remerciement de Florence HUBERT, élue de Saint Georges du Bois en charge de l'organisation du feu d'artifice. François MORIN et Monsieur le Maire remercient à leur tour l'équipe de Saint Georges ainsi que celle d'Etival lès le Mans pour l'investissement déployé et la réussite de l'opération malgré une météo défavorable.

Bruno CORBIN informe de la réception partielle des travaux de la cantine devant intervenir ce lendemain jeudi 17 juillet. La réception n'est que partielle car les travaux de façade sont décalés en raison d'un défaut d'approvisionnement en matériau. L'opération sera toutefois terminée comme prévu pour la rentrée scolaire.

Par ailleurs, le logement de la Poste n'est pas encore reloué suite au désistement de la personne.

Emmanuel FRANCO annonce le recrutement de la personne responsable de la bibliothèque. IL s'agit de Marine Lucas, lauréate du concours de catégorie B. Elle prendra ses fonctions début ou mi-septembre.

La séance est levée à 19 heures 30.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Récapitulatif des délibérations du conseil municipal en date du 16 juillet 2014 :

- n° 2014-054 : Permis d'Aménager du lotissement Pont Chabeau
- n° 2014-055 : Création d'un poste dans la filière animation
- n° 2014-056 : Recrutement animateurs rentrée 2014-2015
- n° 2014-057 : Convention groupement de commande travaux voirie
- n° 2014-058 : Modification délégués Syndicat Parc de la Rivière
- n° 2014-059 : Contrat Enfance-Jeunesse
- n° 2014-060 : Décision modificative

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 16 juillet 2014 :

Emmanuel FRANCO	Bruno CORBIN	Géraldine CROCHARD	François MORIN
Marie-Paule QUEANT	J-Jacques LARDEUX	Chantal COUASNON	Jean-Luc DELANOE
Luc GESBERT	Catherine LEFFRAY	Valérie DEROUIN	Stéphane GOUET
Gaëlle ADAM	Stéphane LANGLAIS	Delphine MARTINEAU	Maxime MONNIER
Laurianne PORTIER	Brigitte DESLIS	Eric JAMET	